

## DROITS DES SYNDIQUES

Dernière mise à jour : 24-05-2009

90% des employeurs sont syndiqués ;  
Pour le plaisir, pour payer une cotisation ? NON !  
Pour défendre leurs intérêts,  
Pour faire valoir leurs droits,  
Pour faire pression sur les pouvoirs publics,  
Pour mettre en commun des avocats et des cabinets comptables spécialisés,  
Qui ont-ils en face d'eux ? Des salariés isolés, ayant peur de perdre leur emploi, des salariés ignorants de leurs droits et n'osant pas les réclamer !  
ETRE SYNDIQUÉ(E) A LA CGT OUVRE DES DROITS : Droit de participer et de décider:

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqués (es). Etre citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite. Droit de se former: La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. Toutefois le total des jours d'absence annuel dans une entreprise est limité (par exemple : 36 jours pour 50 salariés et 60 jours pour 100 salariés). La CGT revendique l'augmentation de ces droits.

Les modalités sont similaires dans les secteurs public et privé, même si elles se réfèrent à des bases législatives différentes (Code du travail pour le secteur privé, statuts pour les fonctionnaires ou les entreprises publiques).

La différence porte sur la couverture salariale de l'absence : il n'y a pas de perte de salaire dans le secteur public. Pour le privé, sauf en cas d'accord d'entreprise, la compensation est souvent très faible. La CGT revendique la prise en charge intégrale des salaires pour tous.

La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : l'entreprise, local régional, national ;

Pour en savoir plus : [www.formationsyndicale.cgt.fr](http://www.formationsyndicale.cgt.fr) Droit à l'information:

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun (e) pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble. Ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

-

La Nouvelle Vie ouvrière, hebdomadaire d'actualités, pour tous les syndiqués Vous abonner.

-

Options, bimensuel pour les ingénieurs, cadres, techniciens Vous abonner.

-

Vie Nouvelle, 6 numéros par an pour les retraités Vous abonner.